

CPE Stagiaire LEBON Amandine,

CPE Tuteur ALACARAZ Marie-José

Lycée des Métiers Jean-Félix Paulsen à Châteaudun.

L'aide aux devoirs à l'internat

L'établissement arrive au terme de la contractualisation 2009-2013. L'axe de travail retenu pour *l'objectif lié à la réussite de l'élève* est la prévention contre le décrochage scolaire. L'intitulé de la contractualisation 2009-2013 était « *prévenir le décrochage scolaire en optimisant le fonctionnement des dispositifs existants et en accompagnant le plus tôt possible la réorientation des élèves affectés par défaut* ». L'intitulé proposé pour la contractualisation 2013-2017 est le suivant « *prévenir le décrochage scolaire en renforçant les procédures de veille et en mobilisant l'ensemble des ressources pédagogiques disponibles* ». L'aide aux devoirs proposée après les cours constitue donc un moyen pour répondre à cet objectif.

Chaque jour, une heure d'étude obligatoire est programmée pour les élèves internes. Elle se déroule de 18h à 19h.

Depuis le mois d'octobre, deux niveaux d'étude ont été mis en place sur ce créneau, à savoir l'étude dans les chambres avec l'assistant d'éducation qui s'assure que les élèves sont au travail et qui peut être amené à aider les élèves à leur demande ; et l'aide aux devoirs qui se déroule en salle d'étude en présence d'un AED présent jusqu'à 19h à cette fin. Ce dispositif permet d'accompagner au mieux les élèves ayant des difficultés à travailler seuls ou des difficultés scolaires en général. Par ailleurs, le cadre est plus propice à la concentration et certains élèves en ont besoin pour travailler sérieusement. Les premières élèves à avoir bénéficié de ce dispositif sont issues d'une première année de CAP. Elles ont été repérées par des problèmes de comportement qu'elles posaient en classe mais aussi lors des études dans les chambres et au cours d'entretiens.

Par la suite, les conseils de classe nous ont permis de repérer d'autres internes ayant de faibles résultats, bien souvent associés à un manque de travail personnel. Actuellement, il y a chaque soir 7 internes qui participent à l'aide aux devoirs. Dans la mesure du possible, j'essaie de leur proposer deux soirs d'aide aux devoirs par semaine. Pour l'organisation des soirées, je me suis appuyée sur les bulletins scolaires pour détecter les matières dans lesquelles les élèves ont les plus faibles résultats, et sur leurs emplois du temps pour leur proposer ce soutien la veille des cours dans lesquels ils sont le plus en difficulté. Par ailleurs, s'ils n'ont pas de devoir à faire, ils viennent à l'aide aux devoirs avec des leçons, soit pour les apprendre, soit pour réviser, soit pour profiter de la présence de l'AED pour bénéficier d'explications sur un cours mal compris. D'autres activités peuvent être proposées telles que l'écriture d'une lettre de motivation, nécessaire à la recherche de stage.

Depuis le mois décembre , un troisième niveau d'étude a été mis en place. Elle se déroule le mardi de 18h à 19h et elle est encadrée par un enseignant. Nous avons réfléchi ensemble à la composition du groupe car il souhaitait s'occuper d'élèves tous issus de classes différentes et avait déjà fait un repérage parmi ses propres élèves. L'enseignant a également accepté de prendre en charge deux élèves qu'il ne connaît pas. Pour chaque élève, nous avons ciblé trois matières dans lesquelles l'élève a les moins bons résultats : une matière littéraire, une matière scientifique et une matière professionnelle. La priorité reste la réalisation du travail demandé par les enseignants mais s'ils n'ont pas de devoir, ils apportent le matériel nécessaire pour travailler les domaines dans lesquels ils ont des difficultés.

Au-delà du travail concret qui consiste à réaliser les devoirs donnés par les enseignants, les intervenants, lors de l'aide aux devoirs, apportent une aide méthodologique aux élèves qui va de la préparation du matériel à apporter et la tenue de l'agenda à la méthode de travail personnel la

mieux adaptée à chacun. L'objectif principal de l'aide aux devoirs est de développer l'autonomie de l'élève dans son travail personnel hors la classe, indispensable à sa réussite.

Les modalités de mise en place

Lorsqu'un élève est repéré, je sollicite le point de vue du professeur principal quant à la pertinence de notre choix. Ensuite, l'aide aux devoirs est proposée à l'élève lors d'un entretien dont l'objectif est de lui faire accepter cette aide que nous souhaitons lui apporter. Il importe que ce temps ne soit pas vécu comme une punition. La participation à l'aide aux devoirs s'inscrit par ailleurs dans le temps. L'élève doit savoir pourquoi il a été choisi, les objectifs que nous nous fixons avec lui et sa participation doit avoir une échéance. Un bilan sera fait en fin de cycle pour éventuellement reconduire la participation à l'aide aux devoirs.

La famille est ensuite prévenue au cours d'un entretien ou par un appel téléphonique. Jusqu'alors, chaque élève possédait une fiche hebdomadaire (cf Annexe 2) sur laquelle il notait le travail effectué à chaque séance, signée en fin de semaine par l'élève, une CPE, le professeur principal et ramenée chez lui pour la transmettre à ses parents.